

A.MH.E

Société Civile Immobilière
au capital de 1.000 €
Siège social : 8, impasse Balourous
Cité Bonhomme
97300 CAYENNE

920717709 RCS CAYENNE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS,
Le 1^{ER} DECEMBRE à 10H00,

Les associés de la Société A.MH.E, Société Civile Immobilière au capital de 1.000 euros, divisé en 1000 parts sociales de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 8 impasse Balourous, cité Bonhomme, 97300 CAYENNE, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Madame LOUIS Marie Hélène, propriétaire de sept cent (700) parts sociales ;
- Madame BRIAIS Elenka Louisa, propriétaire de trois cent (300) parts sociales ;

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Madame LOUIS Marie Hélène, Gérante.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

LAH

SE

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance ;
- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification de l'adresse personnelle de la gérance ;
- Modification corrélative des statuts.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la Société du 8 impasse Balourous, cité Bonhomme, 97300 CAYENNE au **9, impasse COURBARIL, Appartement 2, Bâtiment A1, 97300 CAYENNE**, et ce à compter du 1^{er} décembre 2023.

En conséquence, l'article 4 des statuts sera modifié comme suit :

« *ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL*

Le siège social est fixé : 9, impasse COURBARIL, Appt 2, Bât A1, 97300 CAYENNE.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville ou du même département par simple décision de la gérance, et partout ailleurs par décision collective extraordinaire des associés. »

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale prend acte du changement de l'adresse personnelle de la gérance.

En conséquence, l'article 17 des statuts sera modifié comme suit :

« ARTICLE 17 - GERANCE

I/ a) La société est gérée et administrée par une ou plusieurs personnes physiques ou morales, associés ou non, nommées avec ou sans limitation de durée par les associés dans les statuts, et, ultérieurement, par une décision des associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

Les associés nomment comme premier gérant :

Madame LOUIS Marie Hélène

Demeurant : 9, impasse COURBARIL, Appt 2, Bât A1, 97300 CAYENNE

Née le 11 juin 1967 à CAYENNE (973)

De nationalité Française, Divorcée ;

Cette nomination est faite sans limitation de durée... »

Les autres dispositions de l'article 17 restent inchangées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président de l'Assemblée.

Fait à Cayenne,

Le 1^{er} décembre 2023.

LOUIS Marie Hélène



BRIAIS Elenka Louisa



BE

LH